



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

44^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

Comité permanent des pêches et des océans

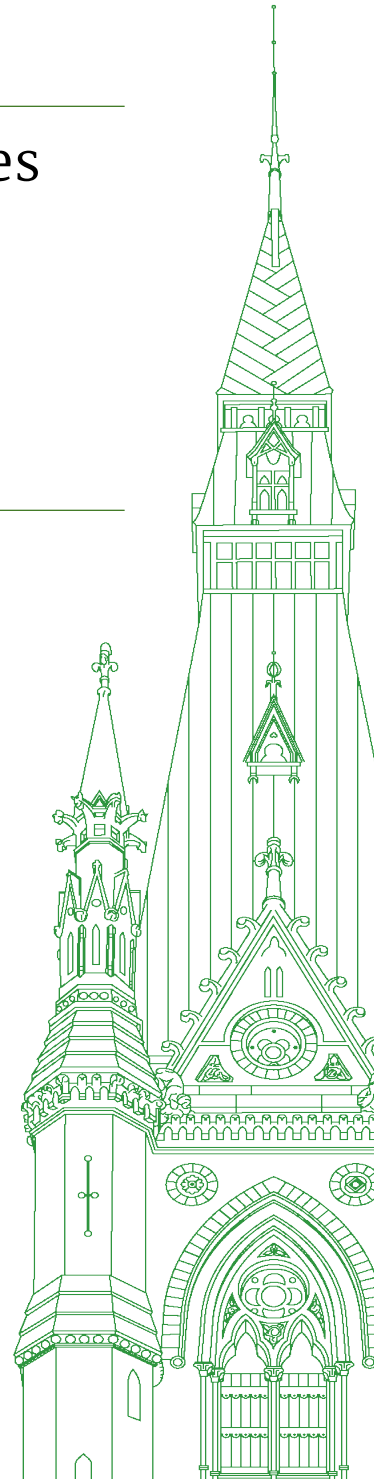
TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 025

PARTIE PUBLIQUE SEULEMENT - PUBLIC PART ONLY

Le jeudi 2 juin 2022

Président : M. Ken McDonald



Comité permanent des pêches et des océans

Le jeudi 2 juin 2022

• (1105)

[Traduction]

Le président (M. Ken McDonald (Avalon, Lib.)): La séance est ouverte.

Bienvenue à la 25^e réunion du Comité permanent des pêches et des océans de la Chambre des communes.

Conformément au paragraphe 108(2) du Règlement et à la motion adoptée le 1^{er} février 2022, le Comité poursuit son étude des sciences au ministère des Pêches et des Océans.

Comme vous pouvez le constater, la réunion se déroulera selon la formule hybride autorisée par l'ordre pris par la Chambre le 25 novembre 2021.

Suivant les directives du 10 mars 2022 du Bureau de régie interne, le port du masque est obligatoire pour les personnes présentes dans la salle de réunion, exception faite des députés qui sont assis à leur place durant les délibérations.

Si vous participez à la réunion par vidéoconférence et que vous avez la parole, vous pouvez cliquer sur l'icône du microphone pour l'activer. Parlez lentement et clairement. Quand vous avez terminé, désactivez votre microphone. Pour entendre les interprètes, sélectionnez le parquet, l'anglais ou le français au bas de votre écran.

Je vous rappelle que vous devez toujours intervenir par l'entremise de la présidence.

J'ai été informé que les deux porte-parole de Bait Masters Inc. n'ont pas été en mesure de nous joindre à cause d'une panne de courant. Si le problème est réglé ou s'ils trouvent un endroit où il y a de l'électricité, ils pourront nous rattraper en cours de route.

Aujourd'hui, nous accueillons Mme Christina Burridge, la directrice exécutive de BC Seafood Alliance; M. Keith Sullivan, le président de Fish, Food and Allied Workers; M. Aidan Fisher, un biologiste au sein de la Lower Fraser Fisheries Alliance; Mme Melanie Giffin, une biologiste de la vie marine et planificatrice de projet rattachée à la Prince Edward Island Fishermen's Association, ainsi que M. Jean Côté, le directeur scientifique du Regroupement des pêcheurs professionnels du sud de la Gaspésie.

J'invite Mme Christina Burridge à nous présenter ses remarques liminaires. Vous disposez de cinq minutes. À vous la parole.

Mme Christina Burridge (directrice exécutive, BC Seafood Alliance): Merci, monsieur le président.

La BC Seafood Alliance est un organisme-cadre dont les 30 membres représentent des pêcheries qui récoltent 90 % environ des fruits de mer sauvages vendus sur la côte canadienne du Pacifique.

L'étude en cours est l'une des plus importantes parmi celles que le Comité a entreprises, et j'aimerais vous faire part de ce qui, selon moi, fonctionne et ne fonctionne pas.

Premièrement, le processus du Secrétariat canadien des avis scientifiques (SCAS) peut et doit être amélioré, mais il offre un processus critique d'examen par les pairs pour les avis scientifiques en matière de gestion des pêches. Il intègre les nouvelles connaissances, les nouvelles données et les analyses d'évaluation des stocks mises à jour conformément à l'approche de précaution et aux normes et principes acceptés en matière de durabilité des pêches.

Deuxièmement, les activités scientifiques du ministère des Pêches des Océans, le MPO, à l'appui de la gestion des pêches sont depuis longtemps privées de ressources.

Troisièmement, lorsque les ministres ignorent la science au profit de leurs propres opinions, nous avançons sur un terrain glissant.

Le processus actuel d'avis scientifiques examinés par les pairs est fondamental. Il commence par une demande d'avis scientifique, généralement des responsables de la gestion des pêches. Le SCAS désigne les scientifiques principaux qui élaboreront une réponse et rassembleront les données et les recherches disponibles. Un groupe de travail assiste les scientifiques principaux dans leur examen des données, de la validité des hypothèses et de la mise au point de modèles d'évaluation. Une première ébauche de document de recherche ou d'évaluation est soumise à des scientifiques du MPO, des universitaires, des analystes professionnels des pêches et d'autres parties intéressées afin qu'ils réalisent un examen par les pairs. Un examen indépendant par des pairs est assuré par trois experts, dont deux de l'extérieur du MPO. Des révisions peuvent être recommandées et soumises à un examen plus approfondi. Un avis scientifique est ensuite communiqué à la gestion des pêches, qui en tiendra compte, de pair avec les données sociales, culturelles, économiques et opérationnelles, pour l'élaboration d'avis sur les niveaux de prises durables.

Le processus du SCAS constitue une base solide, mais il gagnerait à être amélioré pour ce qui est des procédures normalisées et de la disponibilité d'examineurs officiels. D'autres administrations internationales rémunèrent des examinateurs externes et peuvent ainsi obtenir de manière fiable les services d'experts en la matière qui sont essentiels à l'intégrité du système. La qualité a un prix. D'après notre expérience, les experts de l'industrie ont un rôle essentiel à jouer. Je ne parle pas de moi, mais de nos membres et des analystes professionnels qui comprennent les données sur les pêches et les relevés, la méthodologie d'évaluation, l'évaluation et le contexte de gestion, ce que les scientifiques n'ont pas toujours. Mes membres sont convaincus qu'une bonne démarche scientifique est essentielle pour assurer la durabilité des pêches, et ils investissent donc dans l'halieutique et la surveillance des pêches à hauteur de près de 10 millions de dollars par an uniquement pour les poissons de fond et les fruits de mer. L'examen indépendant par les pairs des sciences halieutiques à l'appui de la gestion par l'intermédiaire du SCAS doit être soutenu et renforcé, et non démolé.

De manière générale, les ressources consacrées aux sciences halieutiques n'ont pas suivi la demande croissante d'avis sur les niveaux de prises. La Loi sur les espèces en péril, le Cadre pour la pêche durable, et maintenant les dispositions relatives aux stocks de poissons ainsi que les demandes externes de reconnaissance de la durabilité et de la bonne gestion — la certification du Marine Stewardship Council, par exemple — font peser une charge énorme sur un très petit nombre de personnes hautement qualifiées sur cette côte. Ainsi, notre pêche au poisson de fond est entièrement intégrée sur plus de 60 stocks différents, dont certains n'ont jamais fait l'objet d'une évaluation ou ont été évalués il y a 30 ans.

Les ressources du MPO sont tout juste suffisantes pour effectuer deux évaluations nationales du poisson de fond de la côte Ouest par année, même avec le concours d'analystes professionnels. À défaut d'évaluations des stocks en temps opportun, les totaux autorisés des captures (TAC) peuvent être plus prudents qu'il n'en faut et limiter les avantages pour les Canadiens.

Enfin, je dois mentionner la décision prise par la ministre en décembre 2021 concernant le hareng du Pacifique, qui prévoit notamment de réduire de moitié le TAC pour le détroit de Georgie. Nous disposons d'excellents ensembles de données à long terme et d'une approche d'évaluation et de gestion revue en profondeur pour les stocks de harengs du Pacifique, qui font aussi l'objet de relevés et d'évaluations chaque année. Il n'existe aucune autre estimation scientifique valide de leur état. On estime que la population de harengs du détroit de Georgie se trouve dans la zone saine et au-dessus du point de référence limite depuis des décennies. Une règle de contrôle est en place pour réduire les prises et mettre fin à l'activité commerciale avant que le stock diminue jusqu'à un niveau critique. La réduction arbitraire de 50 % décidée par la ministre ne tient pas compte de cette information et discrédite le travail des scientifiques du MPO et le processus du SCAS.

• (1110)

J'espère que les recommandations du Comité comprendront l'octroi de ressources pour renforcer l'évaluation des stocks, l'assurance d'un examen scientifique par les pairs grâce à un SCAS amélioré, l'amélioration de l'efficacité de la surveillance et de l'application de la loi, et la réduction de l'ingérence politique. Ces changements sont importants pour l'avenir des pêches de la côte Ouest.

Le président: Merci, madame Burridge.

Monsieur Sullivan, vous avez la parole pour cinq minutes.

M. Keith Sullivan (président, Fish, Food and Allied Workers - Unifor): Au nom de nos 13 000 membres de Terre-Neuve-et-Labrador, je vous remercie de me donner l'occasion de m'adresser à vous.

Fish, Food and Allied Workers, FFAW-Unifor, représente les pêcheurs côtiers de notre province, soit quelque 10 000 propriétaires-exploitants et membres d'équipage. Nos effectifs comprennent également des centaines de travailleurs des usines de transformation du poisson.

Je suis ici aujourd'hui pour vous expliquer le rôle essentiel que jouent les pêcheurs dans la gestion durable des pêches, et la façon inquiétante dont leurs connaissances et leur expertise ont été exclues des processus scientifiques et de gestion.

À Terre-Neuve-et-Labrador, on ne peut sous-estimer la valeur de la pêche côtière. Ce n'est pas une industrie qui peut ou qui doit être remplacée du jour au lendemain par des emplois verts théoriques ou par le développement de l'industrie technologique. Elle a besoin de soutien et d'investissements. Il s'agit d'une industrie qui peut être maintenue de façon durable pour les générations à venir grâce à des conseils scientifiques avisés, à la diversification et à la priorité accordée aux personnes et aux collectivités dans les décisions.

Veiller à ce que l'industrie demeure prospère et durable fait partie des principaux objectifs de notre syndicat. Un élément essentiel de ce travail est de s'assurer que les connaissances et les voix des pêcheurs sont entendues — et valorisées — surtout par le ministère des Pêches et des Océans. Au cours des trois décennies qui ont suivi les ravages du moratoire sur la pêche à la morue, notre organisme a été un pionnier dans l'amélioration de la science de la mer en lançant des dizaines d'enquêtes et d'autres projets scientifiques, tout en fournissant des données quantifiables recueillies par les pêcheurs aux fins des évaluations scientifiques.

La demande de données scientifiques solides s'étant accrue ces dernières années, notre syndicat a beaucoup investi dans la constitution d'une équipe compétente de scientifiques à temps plein et d'autres employés. Nous savons que les données scientifiques recueillies ont souvent comblé les lacunes laissées par le gouvernement fédéral. Chaque année, plus d'un millier de personnes mettent bénévolement à profit leur temps et leurs connaissances, apportant ainsi une contribution considérable à la science.

Malgré tout cela, les pêcheurs n'ont toujours pas vraiment voix au chapitre et le MPO continue de ne pas tenir compte de ces travailleurs et de leurs contributions.

À la base de l'économie bleue se trouvent les pêcheurs indépendants, qui sont les plus touchés par les changements dans l'écosystème marin. Ces Canadiens et leurs familles ont le plus à perdre. Les décisions relatives à la science et à la gestion des pêches et des océans ont de réelles répercussions sur leur vie, et pourtant ils sont généralement les derniers à être pris en compte.

La diminution des invitations à la participation des pêcheurs au processus scientifique et de gestion, la réduction du soutien du MPO, ainsi qu'un profond sentiment d'irrespect à l'égard des pêcheurs et de l'industrie de la pêche m'ont amené ici aujourd'hui. En ignorant les précieuses observations des pêcheurs et en refusant de procéder à des évaluations scientifiques adéquates, le gouvernement fédéral érode la pêche côtière à Terre-Neuve-et-Labrador. Les pêcheurs sont très préoccupés par le fait que leurs voix sont remplacées par celles de groupes d'intérêts influents qui exercent des pressions et dont l'influence sur les décisions gouvernementales nuit à nos collectivités, à notre économie et à notre capacité à travailler à l'établissement de collectivités côtières saines.

Des modifications récentes à la Loi sur les pêches ont donné la priorité au Cadre pour la pêche durable, y compris l'approche de précaution. Bien que cela soit bien évidemment fondé sur de bonnes intentions, les cadres rigides imposés aux pêches ne sont pas soutenus par une démarche scientifique adéquate.

Souvent, l'approche de précaution vise à rétablir les stocks au point le plus élevé d'une série chronologique pour l'espèce en question. Il en résulte plusieurs approches indépendantes qui tentent de ramener toutes les espèces à leur niveau historique le plus élevé, même si ce n'est pas toujours possible pour un écosystème.

Un problème qui a été ignoré pendant des décennies est le terrible impact des populations de phoques sur les stocks de poissons. Dans le cas d'espèces comme le capelan et la morue, qui font souvent l'objet d'un examen minutieux de la part des groupes voués à la conservation, les niveaux de pêche sont extrêmement bas. En 2008, le MPO a estimé que les phoques du Groenland consommaient 4,2 millions de tonnes de proies. Pour vous donner une idée de ce que cela représente, je précise que tout le Canada atlantique débarque quelque chose comme 560 000 tonnes par année, ce qui nourrit des millions de personnes et génère plus de 3 milliards de dollars.

Récemment, la ministre a annoncé des baisses très importantes des prises de crevettes du Golfe qui dérogent complètement à l'approche de précaution. Cette approche de précaution a été élaborée en consultation avec les pêcheurs, les scientifiques et les gestionnaires, mais la ministre a pris une décision qui fait complètement abstraction de ce travail.

Lorsque des décisions comme celle-ci sont prises à répétition, comment les pêcheurs peuvent-ils faire confiance au MPO? Je vous le demande.

Je suis ici pour vous demander de tenir compte de quelques recommandations.

Nous vous demandons d'envisager immédiatement des méthodes pour accroître les contributions indépendantes des pêcheurs côtiers aux processus scientifiques et de gestion de toutes les pêches, par l'intermédiaire du SCAS ou d'un processus de consultation, par exemple.

- (1115)

La science devenant de plus en plus complexe, la Loi sur les pêches deviendra plus rigide à moins d'importantes mesures qui assureront la prise en compte des connaissances des pêcheurs. Nous demandons au gouvernement fédéral de faire immédiatement ce qui s'impose pour que les connaissances des pêcheurs soient toujours intégrées dans les décisions scientifiques et de gestion. Les sciences naturelles et socioéconomiques sont des éléments essentiels de la

durabilité des pêches et devraient être traitées avec la même importance.

Enfin, nous demandons que le gouvernement du Canada déclare explicitement que les pêcheurs côtiers indépendants et les personnes qui vivent à proximité du milieu marin et qui en dépendent sont prioritaires dans la stratégie de l'économie bleue.

Je vous remercie de m'avoir accordé votre temps.

Le président: Merci, monsieur Sullivan.

Nous entendrons ensuite M. Fisher. Vous disposez de cinq minutes.

M. Aidan Fisher (biologiste, Lower Fraser Fisheries Alliance): *Éy latelh.* Bonjour. Je m'appelle Aidan Fisher, et je suis un membre de la Première Nation de Tzeachten de Chilliwack, en Colombie-Britannique, qui fait partie de la nation Stó:lo. Je m'adresse à vous tous qui êtes réunis sur le territoire traditionnel non cédé du peuple algonquin anishinabe depuis S'ólh Téméxw, le territoire non cédé du peuple Stó:lo.

Je suis ici aujourd'hui à titre de biologiste des pêches pour la Lower Fraser Fisheries Alliance (LFFA), une organisation technique autochtone qui défend les intérêts collectifs de 23 Premières Nations du bas Fraser relativement aux poissons, à leur habitat et à la pêche qui soutiennent nos peuples depuis des temps immémoriaux.

Au cours des sept dernières années, j'ai participé à de nombreux processus d'examen du Secrétariat canadien des avis scientifiques du MPO, à différents niveaux, et j'ai collaboré avec de nombreux membres du personnel de diverses directions du MPO sur des questions scientifiques et techniques liées à la pêche au saumon, à l'eulakane et à l'esturgeon dans le fleuve Fraser.

Mes collègues et moi sommes souvent contrariés par le manque de cohérence et de transparence dans l'application de l'information scientifique aux processus décisionnels. Bien que certaines mesures de gestion soient appuyées par des discussions techniques approfondies avec des titulaires de droits et des intervenants, d'autres décisions importantes sont présentées avec peu de justifications techniques, voire aucune. Lorsque des organisations comme la nôtre demandent au personnel du MPO les données et les analyses qui appuient et justifient ces décisions, il arrive très souvent que la réponse tarde à venir et, dans certains cas, nous ne recevons même pas d'information technique.

Même en recourant aux processus annuels de planification de la gestion intégrée des pêches du MPO, dans lesquels les mesures sont normalement justifiées par certaines données techniques, le degré de détail peut varier grandement selon l'espèce ou la pêche à l'étude.

De plus, la façon dont le MPO établit les priorités des domaines d'étude manque de transparence. Les espèces importantes sur le plan économique semblent avoir la priorité sur des stocks dont la conservation inquiète. Les espèces importantes sur le plan économique comprennent celles qui sont les plus pêchées couramment à des fins commerciales ou récréatives et qui soutiennent des industries lucratives à l'échelle du pays. Les stocks et les espèces qui sont importants seulement pour les pêches des Premières Nations ne constituent simplement pas une priorité d'étude et, partant, les appuis aux enquêtes et aux projets scientifiques sont généralement insuffisants ou inexistantes.

Il convient également de noter que les ressources ne sont pas fournies aux participants externes, comme moi, pour leur permettre de participer à des processus d'examen par les pairs du SCAS. Le temps que je consacre aux examens du SCAS empiète sur celui accordé à d'autres projets et études auxquels la LFFA préconise la participation, mais je fais néanmoins ce travail parce que la LFFA et les Premières Nations membres considèrent les processus d'examen technique par les pairs comme étant essentiels à la compréhension du processus décisionnel en matière de gestion.

Le vaste savoir de notre peuple sur la conservation et le maintien de populations de poissons et de pêches saines est transmis depuis des temps immémoriaux. Le savoir autochtone et son application sont distincts de la science occidentale et complémentaires à celle-ci, mais on leur accorde trop souvent une place minime dans le processus d'examen scientifique par les pairs. Si le MPO et le Canada prennent la réconciliation au sérieux, l'élaboration d'un programme complet sur le savoir autochtone et son application serait un petit pas dans cette direction. Même si certains processus du MPO comme le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada, le COSEPAC, et la Loi sur les espèces en péril reconnaissent le savoir autochtone, il est intégré d'une manière qui contredit intrinsèquement sa portée et la capacité de compréhension. Pour une très grande partie, le savoir autochtone n'est pas pris en considération dans les recommandations finales parce qu'il ne cadre pas avec la science occidentale, soi-disant parce qu'il est trop complexe, pas assez précis, trop précis, non pertinent ou non intégré à une source publiée.

Les Premières Nations qui vivent le long du fleuve Fraser développent leurs capacités à entreprendre des travaux techniques et montrent un intérêt croissant pour la collaboration avec le personnel scientifique et technique du MPO. L'objectif est qu'il y ait une transition complète des travaux techniques aux Premières Nations. Le MPO réalise un travail technique complet dans le bas Fraser avec des degrés très variables d'inclusion et de respect des compétences à l'égard des territoires traditionnels et des ressources. Le MPO doit élaborer un programme de transition pour tous les travaux qui se déroulent sur les territoires traditionnels des Premières Nations qui souhaitent entreprendre des activités de pêche. Actuellement le personnel du MPO n'est pas tenu d'inclure les Premières Nations dans les programmes qui se déroulent sur leurs territoires, et encore moins de transférer ses programmes et ses installations aux Premières Nations intéressées. Cela doit changer.

Les Premières Nations sont prêtes à collaborer, mais notre capacité à le faire dépend grandement de la personnalité du membre du personnel du MPO avec lequel nous collaborons et de l'affectation uniforme des ressources de base. Dans certains cas, la relation est ouverte et productive, tandis que dans d'autres, il est difficile d'obtenir de l'information de base. Nous constatons qu'avec d'autres secteurs, le MPO semble toujours prêt à dialoguer et à communiquer les données, et heureux d'affecter les ressources nécessaires à la participation et à la réalisation de projets collaboratifs. C'est exactement ce que nous aimerions voir: un esprit d'ouverture, de transparence et de collaboration à l'égard des Premières Nations et de leurs travaux scientifiques et techniques.

Yalh yexw kw'as hoy. Merci aux membres du Comité pour le temps qui m'est accordé aujourd'hui.

• (1120)

Le président: Merci, monsieur Fisher.

C'est au tour de Mme Giffin, pour cinq minutes. Allez-y.

Mme Melanie Giffin (biologiste de la vie marine et planificatrice de projet, Prince Edward Island Fishermen's Association): Au nom des quelque 1 200 pêcheurs de l'Île-du-Prince-Édouard, je vous remercie, monsieur le président, et je remercie les membres du Comité de l'invitation à comparaître aujourd'hui.

La Prince Edward Island Fishermen's Association, la PEIFA, a été fondée dans les années 1950 et elle a évolué en parallèle avec le ministère des Pêches et des Océans, avec qui elle entretient aujourd'hui une bonne relation de travail.

La science étant le sujet de la réunion, je commencerai par dire qu'au sein de la PEIFA, nous sommes tout à fait conscients que les scientifiques du MPO travaillent sans relâche pour assurer la représentation complète des données recueillies. Aujourd'hui, je vais vous parler principalement des processus et des mécanismes de collecte des données scientifiques, et plus particulièrement des adaptations rendues nécessaires par l'évolution de l'industrie et les besoins changeants du MPO.

Je sais qu'il a déjà été question de la qualité des données recueillies et des écarts selon l'espèce au cours de réunions précédentes, mais je trouve important de revenir sur ce thème. Cela dit, je vais m'attarder plus longuement aux processus.

Premièrement, les journaux de bord offrent au MPO un outil économique pour recueillir un large éventail de données. Malheureusement, il est devenu monnaie courante pour le MPO de les créer sans demander l'avis de l'industrie. S'il souhaite que les pêcheurs consignent les données de façon uniforme, ils doivent prendre part aux discussions sur la méthode utilisée. Autrement, les données recueillies ne sont pas fiables et les journaux de bord sont un véritable gaspillage de ressources.

Deuxièmement, des données sur le terrain et en mer peuvent être recueillies soit directement par le MPO, soit par l'industrie pour le compte du MPO. Peu importe la procédure, le MPO doit assurer un financement provenant des services votés pour la collecte des données requises pour l'évaluation des stocks d'une espèce. Cette responsabilité ne devrait pas incomber à l'industrie. Le MPO doit aussi simplifier le processus par lequel l'industrie peut lui prêter son concours. Le processus centralisé d'acquisition et le processus de demande de permis scientifique comportent tous les deux des lacunes qui doivent être corrigées.

Troisièmement, concernant les publications du SCAS et les évaluations des stocks, il a été mentionné précédemment que l'industrie est toujours partie au processus, mais ce n'est pas vraiment le cas. La PEIFA n'est pas toujours invitée à participer au processus. Des demandes pour assister à une réunion ont été rejetées, même pour un rôle d'observation. La question est de savoir si le MPO veut vraiment connaître le point de vue des pêcheurs. Pourtant, ils sont aux premières loges pour observer les changements, bien avant les scientifiques du MPO. Dans un monde idéal, le MPO ferait des pieds et des mains pour avoir le point de vue de l'industrie sur la manière dont la collecte des données devra se faire à l'avenir.

La progression vers une approche de modélisation réduira l'apport de l'industrie aux évaluations des stocks. Ce n'est pas optimal, mais, si c'est la voie privilégiée, le MPO devrait à tout le moins offrir des formations à l'industrie sur l'intégration des modèles aux processus d'évaluation des stocks afin que sa contribution soit elle-même productive et contribue de manière valable.

Quatrièmement, il faut favoriser la confiance et la transparence. Le MPO a adopté la formule des comités consultatifs prétendument pour entendre la voix de l'industrie. Toutefois, selon l'expérience qu'elle en a eue, il semble que la plupart du temps, le MPO se sert de ces comités consultatifs pour se donner bonne conscience plutôt que de s'engager dans un processus de consultation et de collaboration digne de ce nom. La PEIFA a 22 comités. Plus de 200 pêcheurs consacrent bénévolement beaucoup de temps et d'efforts pour assister à des réunions internes en vue des réunions des comités consultatifs du MPO. La PEIFA se prête à cet exercice parce qu'elle a bon espoir que ses recommandations sur la science et la gestion seront transmises à la ministre. Malheureusement, le manque de transparence empêche de savoir quelle information se rend à la ministre et quels avis le MPO prend en compte, si tant est qu'il y en ait.

Cinquièmement, il faut parler du processus. Les diverses avenues par lesquelles le MPO recueille les avis et les données de l'industrie — le SCAS, les procès-verbaux des travaux des comités consultatifs, les réunions, le processus d'acquisition — ne favorisent pas une participation inclusive à la démarche scientifique. C'est l'impression que nous avons quand les représentants de l'industrie reçoivent la documentation pertinente le jour même de la réunion ou que la trousse d'information associée à un processus centralisé d'acquisition est publiée deux semaines avant l'échéance. Parfois, l'échantillonnage sur le terrain débute beaucoup plus tard que prévu sans que le MPO offre de solution de rechange. Il existe d'innombrables exemples d'échéanciers ou de processus du MPO qui ont gêné la collecte de données et empêché l'industrie d'y apporter leur contribution, l'efficacité du processus ou les discussions sur les coûts réels de cette collecte.

C'est clair pour la PEIFA que le processus du MPO compromet l'efficacité de la collecte, la communication des données et la consultation scientifique.

Merci de m'avoir accordé votre temps.

• (1125)

Le président: Merci, madame Giffin.

Nous passons à M. Côté, pour cinq minutes. Vous avez la parole.

[Français]

M. Jean Côté (directeur scientifique, Regroupement des pêcheurs professionnels du sud de la Gaspésie): Bonjour, monsieur le président.

Les 146 capitaines propriétaires, les trois nations autochtones d'ici et moi-même vous remercions du temps que vous nous accordez.

Je suis détenteur d'un baccalauréat et d'une maîtrise en biologie marine de l'Université Laval. Ma carrière professionnelle a commencé en Gaspésie alors que je travaillais pour une entreprise pionnière de la mariculture au Québec. J'ai ensuite fait partie d'une équipe universitaire à titre d'assistant de recherche. J'ai été un directeur scientifique pendant 16 ans pour une entreprise maricole. Depuis 2010, je suis un employé du Regroupement des pêcheurs professionnels du Sud de la Gaspésie, ou RPPSG, à titre de directeur scientifique.

Le RPPSG et moi-même sommes aussi membres du Groupe homard, mieux connu comme le Lobster Node, un groupe d'associations de pêcheurs des cinq provinces de l'Atlantique auquel se joignent des chercheurs gouvernementaux du MPO, un ministère provincial, ainsi que des chercheurs universitaires pour étudier et

combler les lacunes dans nos connaissances sur la productivité, la structure et la connectivité des stocks de homard dans leur aire de distribution par l'entremise de recherches collaboratives sur cette espèce.

Notre association est connue pour la conception et la mise en œuvre de mesures de conservation des stocks de homard et la réduction de l'effort de pêche, afin de préserver la ressource pour l'ensemble des pêcheurs de homard en Gaspésie, autochtones et allochtones, qui dépendent tous de cette ressource pour vivre et faire vivre leurs communautés.

C'est dans ce contexte que je conduis depuis plus de 10 ans des relevés et des analyses des stocks de homards en Gaspésie. La prise de données en saison de pêche commerciale a lieu dans les zones de pêche du homard 19, 20A et 20B, mais encore jamais dans la zone 21. Les pêcheurs participant à la collecte de données disposent de casiers de pêche modifiés afin d'avoir un échantillonnage complet de la structure du stock dans les zones de pêche étudiées. Les données sont par la suite communiquées aux scientifiques de l'Institut Maurice-Lamontagne ici, au MPO, à Québec.

J'effectue aussi une collecte de données similaires, mais après la saison de pêche, afin d'analyser les stocks restants dans la zone de pêche du homard 20 suivant un protocole rigoureux, en place depuis 2011. Ces données sont compilées, puis transmises au MPO. Je fais moi-même une analyse sommaire que je présente à mes pêcheurs. Le RPPSG finance entièrement ce suivi. Nous avons fait une demande de financement au Fonds des pêches du Québec, laquelle nous a été refusée au motif que c'était un suivi, et non un projet.

Depuis 2021, en partenariat avec le Centre de développement et de recherche en intelligence numérique, le CDRIN, nous avons conçu un premier modèle d'intelligence artificielle utilisant les données post-saison collectées au cours des 10 dernières années, afin de prédire l'évolution des stocks et des captures.

D'autre part, dans le cadre de la certification MSC de la pêcherie commerciale de printemps, j'effectue annuellement une analyse des données sur les appâts et les prises accidentelles des pêcheurs dans les zones de pêche du homard 19, 20 et 21, afin de mieux répondre aux interrogations des évaluateurs de la certification. Avec l'accord de nos pêcheurs, les données utilisées proviennent du JOBEL, un journal de bord électronique mis au point par le RPPSG et utilisé depuis 2015.

Malheureusement, au cours des 10 dernières années, je n'ai pas eu l'occasion d'avancer vers une collaboration plus poussée avec le MPO quant à l'analyse des données et au travail scientifique fait par le RPPSG. Bien sûr, en tant qu'expert, j'assiste à l'examen régional par les pairs de l'évaluation du homard des eaux côtières du Québec, qui doit normalement avoir lieu tous les trois ans. La dernière rencontre remonte à mars 2019, et la suivante, qui devait avoir lieu en février 2022, a été reportée. Pourtant, le homard est une espèce clé d'un point de vue socioéconomique pour le Québec et la Gaspésie. Sa répartition est en pleine évolution, tout comme le stock. Pour cette raison, il me semble essentiel de revoir les bases biologiques pour l'évaluation de la zone saine pour les stocks de homards, afin d'avoir une vision plus réaliste de l'état des stocks et de la pression de pêche.

Cela est particulièrement important pour la zone de pêche du homard 21, pour laquelle très peu de données existent. La dernière évaluation des stocks, en 2018, était basée sur des données partielles pour cette zone. Selon l'avis du MPO en date du 11 février 2020, qui a été présenté lors de l'atelier sur le homard, dans le contexte des changements environnementaux, il n'est pas souhaitable d'induire une nouvelle source de variabilité, et les modifications apportées par le MPO aux mesures de gestion en 2019 ne cadrent pas avec les objectifs de conservation visant à ne pas augmenter la pression de pêche.

• (1130)

En septembre 2021, malgré cet avis, le manque de données pour la zone de pêche 21 et les préoccupations du RPPSG relatives à l'impact sur les stocks d'une pêche en automne, le MPO a modifié le plan de gestion des pêches au homard pour la zone de pêche 21 en introduisant une seconde saison de pêche commerciale, a priori pour collecter des données. Malgré les demandes répétées du RPPSG, nous n'avons reçu aucune information relative au protocole prévu par le MPO ni obtenu les résultats de l'étude. Nous nous demandons donc si ces données sont considérées comme confidentielles en vertu de la Loi sur les pêches parce qu'elles auraient été collectées avec l'aide d'une bande autochtone. Nous pensons qu'il y a un manque de partage d'informations entre le ministère et les associations, qui sont très impliquées dans la recherche, en particulier dans celle sur le homard, dans notre cas.

Je vous remercie.

• (1135)

[Traduction]

Le président: Merci, monsieur Côté.

Avant de passer à la période des questions, je rappelle aux députés que la dernière demi-heure de la réunion du Comité se déroulera à huis clos. Nous avons quelques questions de régie interne à régler.

Je vous rappelle également que nos témoins participent à nos travaux par l'intermédiaire de l'application Zoom et que vous devez identifier celui à qui vous adressez vos questions. Cela évitera d'avoir cinq personnes qui regardent fixement l'écran sans savoir qui doit répondre.

Quant aux témoins, vous pouvez utiliser la fonction de main levée pendant qu'un autre témoin a la parole si vous voulez ajouter quelque chose. Le député qui a posé la question pourra alors vous inviter dans la discussion.

Bien. M. Perkins entamera la période des questions. Votre temps de parole est de six minutes.

M. Rick Perkins (South Shore—St. Margarets, PCC): Merci, monsieur le président, et merci aux témoins. Vos exposés étaient fort éducatifs et fort pertinents dans le cadre de l'étude d'une grande importance qui nous occupe actuellement.

Ma première question s'adresse à M. Sullivan.

Le 17 février, dans un communiqué de presse, le FFAW-Unifor s'exprimait comme suit:

Lors de l'assemblée annuelle de la Fédération des pêcheurs indépendants du Canada, la ministre Murray a fait connaître ses idées et sa vision concernant le secteur de la pêche sur la côte Est du Canada. Elle a notamment indiqué que son but était de laisser autant de poissons que possible dans l'eau, et d'y faire pousser le plus de végétaux possible pour que l'océan Atlantique absorbe plus de carbone et contribue à la lutte aux changements climatiques.

Le communiqué se poursuit ainsi:

La ministre a aussi déclaré qu'en consentant à faire ce sacrifice, les pêcheurs aideront le Canada à remplir ses engagements à l'égard des changements climatiques. Elle a ajouté que, grâce aux progrès technologiques, il sera plus facile pour eux de changer de carrière, car ils pourront travailler à distance tout en restant dans leur communauté.

Comme je ne sais pas s'il faut attribuer ces déclarations à la qualité des données scientifiques que lui transmet le ministère, en mars, j'ai demandé à la ministre ce qu'elle pensait de ce communiqué de presse lors d'une période de questions en Chambre.

Elle a répondu qu'il est arrivé qu'on déforme ses propos. Cette semaine, lors d'une réunion en comité plénier, je lui ai donné une chance de se reprendre et de dire si ses propos ont vraiment été déformés. Elle a réitéré que « c'était une interprétation complètement erronée de ce qu'elle avait dit. »

J'ai une première question pour vous, monsieur Sullivan. S'agit-il vraiment d'une interprétation erronée? Comme l'a dit Groucho Marx: « Vous pouvez me citer en disant que j'ai dit que j'ai été mal cité. » C'est l'excuse classique. Après-coup, une personne peut toujours dire en privé que ses propos ont été déformés.

La ministre a-t-elle vraiment tenu ces propos?

M. Keith Sullivan: Je ne crois pas que c'était une fausse interprétation. Ce n'était pas la première fois que nous entendions cela, et c'est assez troublant. Nos collègues de la côte Ouest, comme l'a mentionné Mme Burridge, étaient très inquiets au sujet de la décision concernant le hareng. Nos membres étaient très préoccupés par certains messages véhiculés, et nous voulions que cela se sache.

Nous espérons que la ministre a revu sa position. Il y a eu beaucoup de discussions et un certain nombre de décisions ont été prises depuis.

À ce moment, les messages de la ministre préoccupaient hautement nos membres.

M. Rick Perkins: Merci, monsieur Sullivan.

Madame Burridge, vous avez parlé de la décision de réduire les prises de hareng du Pacifique de 50 % malgré le fait que les données scientifiques indiquent que les stocks se portent bien. Vous avez déploré avec raison que le processus décisionnel ne tienne pas compte des données scientifiques.

Je sais que des groupes ont demandé des explications au cabinet de la ministre relativement à la décision et qu'ils se sont fait dire qu'elle n'était pas fondée sur la science, mais sur une approche « holistique » des océans. Inutile de vous dire que c'est une définition que j'ai de la difficulté à comprendre.

Pouvez-vous nous parler de la décision de considérer le hareng adulte comme un poisson fourrage pour le saumon et donc d'imposer une réduction qui n'a aucune justification scientifique?

Mme Christina Burridge: Comme je l'ai dit, les ensembles de données sur le hareng du Pacifique sont parmi les plus complets. On recueille des données depuis des décennies sur cette côte. Dernièrement, la stratégie de gestion a fait l'objet d'une évaluation pour permettre aux scientifiques du MPO de déterminer l'incidence de diverses règles sur le contrôle des prises. Depuis une bonne trentaine d'années, la règle en place pour le hareng établissait le taux de récolte à 20 % et, selon les modélisations, les résultats biologiques n'étaient pas très différents des résultats obtenus avec le taux de 10 % décidé par la ministre.

La décision a eu pour effet de priver la pêche de 15 ou 20 millions de dollars, mais pas, selon ce que nous en savons, d'augmenter les stocks de poissons fourrages pour les saumons. Il est important de souligner que la relation prédateur-proie entre les saumons et les harengs est assez complexe. Comme les saumons ne consomment pas de harengs adultes, sauf dans certains cas, et que les harengs mangent des saumons juvéniles, les populations de harengs ont augmenté dans le détroit de Georgie, alors que les populations de saumons quinnats ont décliné. C'est donc beaucoup plus complexe que ce que la ministre a laissé entendre.

Le plus inquiétant selon moi est le peu de poids accordé aux données scientifiques accumulées au prix d'années de dur labeur et d'exams par les pairs. Ce n'est vraiment pas le message que les pêcheurs devraient recevoir. Sur notre côte, notre sort dépend littéralement de la science. Si elle nous dit que nous pouvons pêcher, c'est ce que nous devrions faire. Si elle dit le contraire, nous allons nous en abstenir.

● (1140)

M. Rick Perkins: Merci.

Madame Giffin, vous avez évoqué le rôle que devraient jouer les pêcheurs dans l'élaboration de politiques et le travail scientifique parce qu'ils sont des témoins directs de la réalité. Le Comité a entendu de la bouche de nombreux témoins que les pêcheurs et leurs associations ne devraient pas participer à la prise de décisions. Nous avons aussi beaucoup entendu parler de la place qui devrait être réservée au savoir des Premières Nations dans ces processus. Ce sont deux façons de voir les choses qui me semblent valables.

Pourriez-vous nous dire ce que vous en pensez?

Mme Melanie Giffin: Volontiers. Selon moi, l'important est de bien comprendre la contribution que l'industrie peut apporter. Comme je l'ai souligné en introduction, les pêcheurs observent les changements qui se produisent dans l'eau bien avant les scientifiques du MPO. Il faut absolument que le MPO tire profit de ces connaissances pour déterminer la forme des données... Il doit s'en servir pour orienter la démarche scientifique et la collecte des données à l'avenir.

Les pêcheurs doivent avoir leur place dans ce processus. C'est important considérant que, dans certaines situations comme celle où nous nous trouvons actuellement, le MPO ne voit pas ce que l'industrie voit, et des choses lui échappent. L'absence de communication est renversante. Il faut que le point de vue de l'industrie soit entendu. Elle ne peut pas être tenue à l'écart.

M. Rick Perkins: Merci.

Le président: Nous allons maintenant passer à M. Cormier, pour six minutes. Monsieur Cormier.

M. Serge Cormier (Acadie—Bathurst, Lib.): Merci, monsieur le président.

Ma question s'adresse à M. Sullivan.

J'aimerais discuter avec vous de la situation de la crevette. Comme vous le savez, près de 15 pêcheurs de crevettes de la région ont été touchés par la baisse du quota de pêche cette année. Pourtant, si nous faisons quelques calculs...

Que pensez-vous des chiffres présentés par le MPO relativement à la consommation de crevettes par les sébastes? Selon le MPO, plus de 200 000 tonnes métriques de crevettes sont consommées

par des sébastes, et le quota a été abaissé à un peu plus de 15 000 tonnes, je crois. Que pensez-vous de ces chiffres?

M. Keith Sullivan: Comme vous, je pense qu'il y a une erreur de calcul. Selon ce que j'entends de la part des pêcheurs... Ils ont observé entre autres que les stocks de sébastes augmentent et ils craignent à juste titre les impacts sur les stocks de crevettes. C'est pourquoi les gens qui sont touchés doivent être ceux qui ont accès aux ressources adjacentes.

Comme on l'a vu pour le hareng sur la côte Ouest, il existe une approche de précaution qui fait consensus relativement aux règles de contrôle des prises dans cette pêche. Elle a été mise en place il y a à peine huit ou neuf ans, de pair avec les pêcheurs, les scientifiques et les gestionnaires. Des réductions encore plus importantes ont été imposées. La déviation de cette approche sans que l'industrie soit consultée a été une vraie déception. C'est vraiment le genre de dérapage qui nuit à notre relation avec le ministère.

À Terre-Neuve-et-Labrador, les quelque 200 pêcheurs de crevettes et les travailleurs des usines de transformation ont pris très durement cette décision qui est tombée à un moment où la situation était déjà très difficile.

● (1145)

M. Serge Cormier: Les diminutions imposées par le MPO visent à rétablir les stocks, n'est-ce pas? Malgré tout, si les quantités restent les mêmes pendant des années... On a parlé de quelque chose comme 168 000 l'an dernier. Cette année, c'est près de 218 000. L'an prochain, les chiffres pourraient encore augmenter. Quelle est la solution? Nous voulons rétablir les stocks, mais la réalité est que les sébastes mangent des tonnes de crevettes. Une baisse du quota a déjà été annoncée pour l'an prochain.

Que proposez-vous? Les sébastes vont continuer de manger des crevettes, aucun doute là-dessus, mais il faut aussi trouver un moyen de rétablir les stocks. Actuellement, et je ne suis pas un expert, je crois qu'il sera très difficile de rétablir les stocks de crevettes si les sébastes continuent de les manger. Je sais que nous voulons établir une pêche au sébaste dans les prochaines années, mais, comme vous le savez, il y a encore loin de la coupe aux lèvres.

Avez-vous une solution qui permettrait de rétablir les stocks, car ce sont nos collectivités, et comme vous le savez, elles souffrent de la réduction des quotas... Quelle solution proposez-vous?

M. Keith Sullivan: Je dirais tout d'abord que dans une situation comme celle-là, lorsque nous avons un écosystème et une prédation importante comme celle-là, il n'y a pas de solution facile. Je pense que nous devons envisager deux ou trois mesures. Tout d'abord, la réduction du nombre de pêcheurs n'est pas la seule solution à ces problèmes. Il aurait pu y avoir, et c'est pourquoi j'ai parlé des sciences sociales, une réflexion supplémentaire sur notre façon de gérer ces situations, car beaucoup de gens sont d'avis qu'il sera impossible de reconstituer les stocks de crevettes en présence d'autant de sébastes et de cette dynamique environnementale. C'est une chose.

L'autre chose dont nous parlons est de prendre en compte ceux qui sont adjacents à la ressource, les personnes touchées lorsque le sébaste envahit l'habitat de la crevette, et ne pas les exclure de cette pêche, en donnant aux gens accès à plusieurs pêches et à différentes parties de l'écosystème. La mise en oeuvre de cette diversification par rapport à ce qu'on trouve dans les eaux adjacentes est un plan qui peut vraiment procurer une certaine stabilité dans des périodes où nous savons que l'environnement est vraiment imprévisible. Nous avons des hauts et des bas qui, souvent, ne sont pas imputables aux pêcheurs eux-mêmes.

M. Serge Cormier: Il ne me reste qu'une minute.

Vous avez envoyé une lettre à la ministre Murray pour proposer des solutions qui aideraient ces pêcheurs à très court terme. Je veux préciser un point: il semble que le coût des permis soit un peu différent pour vos pêcheurs à Terre-Neuve et nos pêcheurs ici au Nouveau-Brunswick. Si je ne me trompe pas, vos frais de permis ne sont que de 100 \$ par pêcheur, n'est-ce pas?

M. Keith Sullivan: À cela s'ajoutent évidemment d'importants droits de quotas individuels, et certaines solutions à court terme consistaient en des aides supplémentaires pour les gens qui ont été vraiment durement frappés, oui.

M. Serge Cormier: Je comprends. Je pense que pour nous, au Nouveau-Brunswick, les droits de permis augmentent en fonction de la livre ou du quota que vous avez. C'est un peu différent, je crois. Est-ce exact?

M. Keith Sullivan: Dans le cas de la crevette nordique, notre gestion n'est pas fondée sur quotas individuels, donc les pêcheurs ne paient pas de droits de quotas individuels, mais dans le golfe, ils paient ces droits.

M. Serge Cormier: Je vois aussi que vous demandez au MPO de collecter un peu plus de données scientifiques sur la pêche à la crevette. Est-ce exact?

M. Keith Sullivan: Oui, nous travaillons en collaboration avec nos collègues du Nouveau-Brunswick et du Québec pour améliorer aussi cet aspect.

M. Serge Cormier: Pour l'an prochain, que devrions-nous faire par rapport aux quotas, selon vous?

M. Keith Sullivan: Eh bien, je ne pense pas que nous devrions automatiquement décider à l'avance le quota pour l'année suivante. Je pense que nous devons parler des impacts et examiner aussi les plus récentes données scientifiques.

M. Serge Cormier: D'accord. Je vous remercie.

Je pense que mon temps est écoulé.

Le président: Merci, monsieur Cormier.

Nous allons maintenant donner la parole à Mme Desbiens pour au plus six minutes, s'il vous plaît.

[Français]

Mme Caroline Desbiens (Beauport—Côte-de-Beaupré—Île d'Orléans—Charlevoix, BQ): Merci, monsieur le président.

Je remercie les témoins d'être là. Vos propos, toujours très intéressants, alimentent énormément nos réflexions.

Monsieur Côté, il y a quelque temps, j'ai rencontré des pêcheurs de homard des Îles-de-la-Madeleine qui font partie de votre regroupement. Selon eux, il n'y a pas plus important que de préserver la ressource et sa durabilité.

Comment expliquez-vous que le ministère des Pêches et des Océans, ou MPO, ne prenne pas davantage en considération vos demandes et vos avis scientifiques?

• (1150)

M. Jean Côté: C'est une bonne question.

Comme je l'explique souvent, on a tendance à dire que les pêcheurs sont trop partie prenante et que notre science ne vaut pas celle des chercheurs ou celle du ministère lui-même. Pourtant, je voulais démontrer tout à l'heure [*difficultés techniques*] c'est très utile au ministère. Nous investissons de l'argent, et parfois nous le faisons sans aide.

La plupart des pêcheurs de homard sont des pêcheurs polyvalents qui ont connu le moratoire sur la pêche à la morue et qui ne veulent pas revivre cette situation. La durabilité est donc essentielle.

Il est important que le ministère prenne en compte l'aide que les pêcheurs peuvent lui fournir, qu'il puisse les aider lui aussi, même financièrement. De plus, il manque peut-être des ressources aujourd'hui au ministère. Il y a eu des attritions il y a quelques années et, aujourd'hui, il est difficile pour le ministère de suivre la situation. Le ministère aura lui-même besoin d'aide pour arriver à avoir des avis et des recherches toujours à jour.

Mme Caroline Desbiens: Je vous remercie de cette très bonne réponse.

Les changements environnementaux qui surviennent dans le cadre du changement climatique sont surprenants. Tous les jours et toutes les semaines, on apprend de nouvelles choses. Comment le Comité, peut-il vous soutenir dans cette démarche de sensibilisation auprès du MPO? J'aimerais que vous puissiez vous adresser à mes collègues autour de la table, parce que je pense que nous sommes tous très sensibles à la situation.

M. Jean Côté: Plusieurs présentations qui ont été faites ce matin ont démontré que toutes les associations, où qu'elles soient en Atlantique, sont très engagées, et depuis longtemps. Je parle autant des associations allochtones ou autochtones. On constate que la science peut être menée partout. Par conséquent, il doit y avoir plus de science collaborative et participative.

Mme Giffin disait tantôt que les pêcheurs pouvaient être présents, qu'ils pouvaient apporter leur contribution. Ils sont souvent les premiers à voir ce qui arrive en mer. Il faut être à l'écoute de cela.

Mme Giffin a dit que son organisation était parfois consultée, qu'on lui présentait des choses, mais qu'on ne l'écoutait pas. Ce n'est pas pareil. C'est une chose de mener une consultation, mais il faut aussi parfois tenir compte de notre avis et de ce que nous disons. C'est très important, et il faut vraiment qu'il y ait un meilleur maillage entre la science au ministère et celle qui se fait dans toutes les associations, au Québec comme ailleurs en Atlantique.

Mme Caroline Desbiens: Monsieur Côté, vos tentatives d'obtenir de l'information ont-elles toujours été vaines? À certains moments, avez-vous eu accès à certaines informations? Est-ce que cela bloque dans le cas de certaines informations plus spécifiques?

M. Jean Côté: Il y a des informations spécifiques où cela bloque, mais malheureusement ce n'est pas moi qui m'occupe de ces dossiers au bureau. Claire, qui devait être avec moi, aurait pu répondre à la question mieux que moi, mais, effectivement, le processus d'accès à l'information est parfois long.

Parfois, il y a des données scientifiques de recherche que nous aimerions avoir sur les zones, et nous n'y avons pas accès. Il faut vraiment qu'il y ait une espèce de clarification, il faut qu'il y ait plus de transparence relativement à la recherche et aux données, et il faut que tout le monde puisse y avoir accès.

Mme Caroline Desbiens: Y a-t-il une façon d'obtenir du soutien financier? Vous dites être incapable d'en obtenir. Votre apport est important, et je pense que c'est difficile à soutenir. En voyant l'investissement que vous faites avec les pêcheurs, on constate votre volonté d'apporter votre contribution. Sur le plan financier, quel filon vous manque-t-il?

M. Jean Côté: Il existe déjà plusieurs programmes. Le ministère en a mis en œuvre. C'est bien, et nous l'en remercions, mais il y a souvent des restrictions quant à l'application ou au temps.

Les derniers programmes ont malheureusement souvent débuté à des dates qui ne nous permettaient pas d'y répondre dans les délais prescrits. Quand on nous dit un mois ou trois semaines d'avance qu'il faut déposer un projet, nous n'avons pas assez de temps pour le faire. Il faut vraiment nous laisser du temps. En effet, la plupart des organisations sont de petites organisations avec un certain nombre d'employés, et il est difficile d'arriver à déposer les projets à temps. Il doit y avoir des délais raisonnables. Pour l'instant, je dirais que c'est souvent un frein.

Mme Caroline Desbiens: Je vous remercie beaucoup, monsieur Côté.

M. Jean Côté: Merci.

• (1155)

[Traduction]

Le président: Merci, madame Desbiens, vous avez terminé juste à temps.

Nous allons maintenant donner la parole à Mme Barron pour au plus six minutes.

Mme Lisa Marie Barron (Nanaimo—Ladysmith, NPD): Merci, monsieur le président.

Merci à nos témoins de leur présence. C'est un plaisir de vous voir et d'entendre toute l'information précieuse que vous nous fournissez.

La première question que j'aimerais poser s'adresse à M. Sullivan.

Monsieur Sullivan, vous avez parlé un peu de l'importance de l'intégration des sciences socioéconomiques dans les processus du SCAS. J'aimerais que vous précisiez votre pensée à ce sujet, en nous décrivant ce à quoi cela pourrait ressembler. Pouvez-vous ajouter quelques réflexions à ce sujet?

M. Keith Sullivan: Cela revient à ce dont Mme Giffin a parlé: des pêcheurs qui observent des changements très rapides dans l'environnement. Je reconnais qu'il est difficile d'intégrer cette information dans un processus structuré et c'est un défi pour nous. Il y a des façons de le faire. Je pense que si nous avons un processus plus structuré, comme la collecte du contenu des journaux de bord, dès le départ, comme des gens en ont parlé... Demander aux pêcheurs de faire plus d'observations et de la science en temps réel est une façon d'y parvenir.

Il a aussi été question du Réseau canadien de recherche sur la pêche. M. Côté a parlé du Groupe Homard qui a fait un travail énorme dans les sciences naturelles, mais aussi dans les sciences

sociales connexes. Je pense qu'il y a des possibilités d'élargir ces activités, d'y investir davantage et de travailler avec les pêcheurs en amont.

Je pense que nous avons fait des pas en arrière à bien des égards, qu'il s'agisse du processus de gestion ou du SCAS qui compte moins de pêcheurs autour de la table. Il y a quelques années seulement, il y avait une section pour la contribution des pêcheurs ou des parties prenantes, pour des éléments saisis par des pêcheurs qui n'étaient pas des observations scientifiques sérieuses. Il y avait un endroit pour noter des choses comme celles-là. Cela ne fait plus partie du processus du SCAS. Je pense qu'il y a plusieurs choses.

Mme Lisa Marie Barron: Merci, monsieur Sullivan.

Je conviens de l'importance de cette interface. Je vous remercie de l'avoir mise en lumière et d'avoir souligné ce que vous avez vu.

Madame Burridge, dans la pêche au hareng, nous avons vu de nombreux pêcheurs payer des droits de permis et apprendre après coup que la pêche au hareng était réduite.

J'aimerais que vous nous en parliez un peu. Qu'en pensez-vous? Le MPO devrait-il revoir son système de permis pour garantir que les pêcheurs peuvent prendre des décisions plus éclairées en fonction des évaluations? Veuillez nous en dire plus à ce sujet.

Mme Christina Burridge: L'une de nos frustrations est l'absence de mécanisme de renouvellement des droits de permis. Les droits de permis pour le hareng du Pacifique ont été fixés dans les années 1980, je pense, pendant la bulle japonaise, alors que le hareng du Pacifique valait environ 10 fois plus qu'aujourd'hui. Il en va de même pour le saumon du Pacifique. La même flottille paie, disons, 4 000 \$ pour un permis alors qu'elle ne sait peut-être pas ce qu'elle aura le droit de pêcher. Depuis de nombreuses années, nous demandons une révision des droits de permis pour nous assurer qu'au moins sur notre côte, peut-être de façon ponctuelle, car je sais que c'est peut-être délicat pour certains de mes collègues de la côte Est, il existe un mécanisme pour redresser la situation lorsque la valeur a énormément changé au fil du temps et que les droits de permis ne sont plus équitables.

Mme Lisa Marie Barron: Merci, madame Burridge.

Je pense que je ne pourrai poser qu'une seule autre question, mais je vais essayer d'en glisser d'autres.

Ma prochaine question s'adresse à M. Fisher.

Monsieur Fisher, je me demandais si vous pouviez nous en dire un peu plus sur l'importance des connaissances autochtones et où elles se situent par rapport aux connaissances scientifiques. Pouvez-vous nous en dire un peu plus sur la façon dont la Lower Fraser Fisheries Alliance fait ce travail, en pratique?

• (1200)

M. Aidan Fisher: Nous exploitons un programme de collecte des connaissances autochtones depuis plus de cinq ans. Il s'est développé au fil du temps et des versions. Essentiellement, l'inclusion des connaissances autochtones dans certains processus est un défi parce qu'elles ne sont pas recueillies d'une manière qui soit représentative de l'information. Pour produire des connaissances autochtones susceptibles d'être incorporées dans certains de ces processus, il faut vraiment que cela vienne de l'échelle nationale, en veillant à ce que le produit final reflète la réalité. Pour ce faire, il faut aller voir les communautés et les détenteurs de connaissances afin de vraiment comprendre leur origine et comment utiliser l'information de manière respectueuse et appropriée, pour qu'elle ne soit pas mal interprétée ou mal comprise dans d'autres processus. Nous le faisons depuis environ cinq ans.

Maintenant, le défi est le suivant: une fois que nous disposons de cette base de données, dans quel contexte le MPO va-t-il l'utiliser? Ce que j'ai vu du processus du SCAS, c'est qu'il n'y a pas vraiment de moyen de l'inclure dans le processus. Le SCAS pourrait certainement envisager d'améliorer cette intégration et d'accorder une place beaucoup plus grande à ces connaissances.

Le président: Merci, madame Barron.

Il ne reste que six secondes. Cela donne à peine le temps de poser une question, et encore moins d'y répondre.

Nous allons donner la parole à M. Arnold pour au plus six minutes, je vous en prie.

M. Mel Arnold (North Okanagan—Shuswap, PCC): Merci, monsieur le président, et merci à tous les témoins de leur présence. C'est une étude très intéressante que nous avons entreprise.

Je vais commencer par Mme Burridge, si vous le permettez.

Madame Burridge, dans votre déclaration liminaire, vous avez parlé de la façon dont les demandes de travaux scientifiques ou de recherches sont présentées. Dans les renseignements que nous avons reçus en réponse à une récente question inscrite au *Feuilleton*, nous constatons que le budget des sciences océaniques a augmenté de 65 %, alors que le budget des sciences halieutiques a diminué de 3 %.

Pouvez-vous nous en dire un peu plus sur votre vision des activités scientifiques que l'on demande d'entreprendre et comment elles touchent les pêcheurs?

Mme Christina Burridge: Nous avons certainement constaté nous-mêmes que bien l'afflux de fonds pour la science ait été bienvenu au cours des dernières années, la plupart de ces fonds étaient destinés à la science océanique et très peu à la science halieutique. Je suis sûre que mes collègues conviendront avec moi que l'évaluation des stocks et des risques et l'atténuation de ces risques auxquelles les gestionnaires des pêches se livrent sont absolument essentielles. Nous constatons que la demande de travaux scientifiques a augmenté de façon exponentielle. Une grande partie de cette demande est de nature réglementaire et législative, ce qui tend à faire obstacle aux évaluations régulières des stocks. Même si nous avons besoin d'une évaluation des stocks pour remplir une condition imposée par le Marine Stewardship Council, il y a si peu de personnel capable de travailler sur ces projets qu'en cas d'une évaluation prescrite par la Loi sur les espèces en péril ou le COSEPAC, on retire les personnes compétentes des travaux pour l'industrie et on les réaffecte aux travaux prescrits par la LEP. Cette situation ne fera

qu'empirer par suite des dispositions relatives aux stocks de poissons.

L'une des recommandations que nous aimerions que vous formuliez est de trouver le juste équilibre entre l'évaluation des stocks et la fonction scientifique. Je pense que c'est particulièrement important étant donné que nous assistons au départ à la retraite d'un grand nombre d'évaluateurs de stocks et de techniciens bien établis du MPO qui sont remplacés par de jeunes diplômés qui n'ont aucune expérience, de sorte qu'il n'y a aucune possibilité de mentorat et de perfectionnement dans le processus d'évaluation des stocks.

M. Mel Arnold: Merci. Je dois poursuivre.

J'aimerais maintenant m'adresser à M. Côté.

Monsieur Côté, vous avez mentionné que vous avez mis au point un système d'intelligence artificielle pour prédire les stocks et les niveaux de récolte, peut-être, mais que vous n'êtes pas en mesure de pousser plus loin dans cette voie. Avez-vous élaboré ce programme parce que le ministère n'est pas en mesure de fournir l'information, ou pensez-vous qu'il sera plus utile pour prédire les taux de récolte ou les saisons?

M. Jean Côté: C'est une bonne question. Essentiellement, j'en ai discuté avec un biologiste spécialiste du homard au Québec, mais je n'ai jamais eu le temps de le faire. Il sait comment modéliser, mais il n'a jamais le temps de le faire. Il y a beaucoup de travail, et il est maintenant en congé de maladie. Il est absent.

Je voulais faire quelque chose pour utiliser les données, et je voulais le faire tout de suite et commencer quelque part. Voilà pourquoi je suis allé ailleurs, au privé. C'est un petit modèle. Nous commençons quelque part, mais comme Mme Burridge l'a dit, la ministre perd beaucoup de personnel expérimenté. Des nouveaux arrivent, mais ils ne possèdent pas forcément l'expérience pour le faire.

• (1205)

M. Mel Arnold: Je vous remercie. J'essaie de glisser autant de questions que possible.

J'aimerais maintenant passer à M. Fisher, de la Lower Fraser Fisheries Alliance.

Monsieur Fisher, pouvez-vous nous dire si des plans de travail ont été arrêtés en vue d'établir des priorités en matière d'acquisition et de diffusion de données scientifiques et de connaissances autochtones ancestrales?

M. Aidan Fisher: Pas à ma connaissance, je dirais. En ce qui concerne les plans de travail du MPO, à cet égard, nous n'avons rien vu.

M. Mel Arnold: En fait, je faisais référence à l'Entente de collaboration en matière de gestion du saumon du Fraser. A-t-on arrêté des plans dans ce contexte?

M. Aidan Fisher: Il y en a eu quelques-uns. Je suis associé de façon périphérique au processus du Conseil de gestion du saumon du Fraser. Je ne suis pas très engagé dans le travail quotidien de ce conseil. Je travaille du côté technique.

Nous avons produit des plans de travail pendant deux ans, mais à ce jour, depuis le début de l'exercice en cours, nous n'avons pas vu de plan de travail, et tous les travaux sur le processus du Conseil de gestion du saumon du Fraser ont été arrêtés.

Le président: Merci, monsieur Arnold. Vous avez un peu débordé.

Nous allons maintenant passer à M. Morrissey pour au plus cinq minutes, s'il vous plaît.

M. Robert Morrissey (Egmont, Lib.): Merci, monsieur le président.

Nous avons entendu des témoignages intéressants sur la science au cours de notre étude. Plusieurs thèmes communs sont ressortis, peu importe les témoins, alors je vais formuler ma question dans cette optique. Lorsque le ministère et la ministre augmentent les quotas, personne ne remet en question les données scientifiques: ni le pêcheur, ni qui que ce soit, personne ne s'en plaint. Les données scientifiques font l'affaire. On se concentre toujours sur le moment où il y a trop peu de poissons pour que tout le monde puisse pêcher et où il faut répartir les quotas.

À Mme Giffin et à n'importe quel autre témoin, je suis tout à fait d'accord que le ministère pourrait faire un meilleur travail pour tenir compte des connaissances des pêcheurs dans ses décisions, mais quels renseignements devrait-il utiliser? Je vais prendre un exemple récent de la fermeture de la pêche au hareng et au maquereau dans le golfe. La vision dépendait du groupe qui faisait pression sur moi. Un groupe de pêcheurs disait que la pêche d'autres pêcheurs aurait dû être fermée, et le groupe suivant disait que c'est celle des premiers qui aurait dû être fermée. Chaque groupe qui m'a rencontré avait une réponse différente à propos de qui était à l'origine du problème.

Madame Giffin, en ce qui concerne cette décision particulière sur la pêche, la ministre a-t-elle oublié quelque chose? La décision aurait-elle été meilleure si certaines de vos connaissances avaient pu lui être présentées? À propos de quelle partie de l'évaluation des stocks le ministère s'est-il trompé lorsqu'il a pris la décision de recommander la fermeture de la pêche au hareng et au maquereau dans le golfe?

Mme Melanie Giffin: C'est une excellente question, qui comporte beaucoup d'éléments différents, je pense.

En premier lieu, je vais parler du fait que...

M. Robert Morrissey: De façon générale, je veux savoir où: où la décision a-t-elle été prise... et où la ministre aurait-elle pu...?

Avez-vous des renseignements à nous fournir sur les éléments qui ont pu être négligés?

Mme Melanie Giffin: Je pense que ce qui a été négligé, ce sont les observations que les pêcheurs font depuis des années. Il n'y avait rien de neuf dans la « nouvelle » selon laquelle nous pensions que la pêche au maquereau était en difficulté. Dans des années à la table du comité consultatif sur le maquereau de l'Atlantique, chaque organisation a formulé des recommandations.

M. Robert Morrissey: Les pêcheurs recommandaient depuis des années de restreindre les quotas de cette pêche, et le ministère n'en a pas tenu compte?

Mme Melanie Giffin: Ils ont recommandé différents changements qui auraient pu être apportés pour éviter que cette décision soit prise en premier lieu, oui.

• (1210)

M. Robert Morrissey: Pourriez-vous énumérer quelques-uns de ces changements recommandés par les pêcheurs qui ont pu être ignorés?

Mme Melanie Giffin: Bien sûr. Nous avons parlé d'une augmentation de la taille minimale, une mesure qui a fonctionné dans

d'autres pays pour améliorer la qualité du stock. Nous avons parlé d'une meilleure compréhension du relevé des oeufs. Nous avons parlé de nouvelles méthodes de pêche et de nouveaux engins de pêche qui cibleraient des tailles précises. Aucune de ces recommandations n'a été prise en compte. Je dirais que nous avons fait ces recommandations au cours des 10 dernières années.

M. Robert Morrissey: Je vous remercie de votre réponse.

Vous pourriez peut-être faire un suivi sur papier, car je pense qu'il est très important que les avis adressés à la division scientifique du ministère intègrent aussi, officiellement, les connaissances des pêcheurs. Vous avez raison de dire qu'ils sont les premiers à constater des changements. Tous les groupes, et M. Côté également, ont donné ce conseil.

Comment le ministère pourrait-il incorporer d'une manière structurée et formelle l'information et les avis des pêcheurs, en reconnaissant que les pêcheurs se livrent souvent concurrence pour donner des avis? Je sais que vous n'aurez pas le temps de terminer votre réponse ou d'entrer dans les détails, mais j'aimerais beaucoup que nous puissions bénéficier de votre vaste savoir-faire sur la façon d'aborder la transparence et la méfiance entre les chercheurs du ministère et les pêcheurs.

C'est beaucoup de choses à formuler en 70 secondes, madame Giffin, alors nous aurons besoin que vous mettiez une partie de votre réponse sur papier.

Mme Melanie Giffin: Je peux le faire assez rapidement, je pense.

Une façon d'aborder la transparence consisterait à fournir à l'industrie et au comité consultatif un tableau récapitulatif de ce que chaque association a recommandé et de permettre à chaque organisation de voir ce que toutes les autres organisations proposent. On ne le fait pas actuellement. Je n'ai aucune idée de ce que les autres organisations recommandent.

Par ailleurs, en ce qui concerne les constatations des pêcheurs, je me suis entretenue avec Erin Carruthers de la FFAW de la mise en place d'un registre volontaire pour quantifier ce qui se passe actuellement. Tout le monde semble dire qu'il y a beaucoup de petits maquereaux. On en voit à Terre-Neuve, nous en voyons à l'Île-du-Prince-Édouard.

Si nous pouvions le quantifier d'une façon normalisée, de sorte que tous les pêcheurs soumettent ces données en même temps et de la même façon, les chercheurs du MPO pourraient alors s'en servir pour remodeler les données qu'ils comptent recueillir. Je ne sais pas si c'est aussi compliqué que cela peut paraître.

M. Robert Morrissey: Merci beaucoup.

Le président: Merci, monsieur Morrissey.

Je sais que j'ai demandé aux témoins de lever la main s'ils voulaient ajouter un commentaire, mais M. Sullivan avait levé la main. Je rappelle aux membres qu'ils ne peuvent voir qu'une seule personne sur leur écran. Regardez l'écran sur le mur derrière moi et vous verrez si quelqu'un a levé la main.

Monsieur Sullivan, si vous souhaitez réagir à cette intervention particulière à ce moment-ci, veuillez nous la faire parvenir par écrit si vous n'avez pas l'occasion de nous en faire part au fil de notre discussion.

Nous allons maintenant passer à Mme Desbiens pour deux minutes et demie, je vous en prie.

[Français]

Mme Caroline Desbiens: Merci, monsieur le président.

Je m'adresserai de nouveau à M. Côté, non pas parce que je n'aime pas les autres, mais parce qu'il est plus près du fleuve Saint-Laurent et du golfe. Ne vous sentez pas malheureux pour autant.

Monsieur Côté, je connais votre regroupement, je sais qu'il y a des groupes de pêcheurs allochtones et autochtones, et je sais que vous travaillez tous ensemble.

Qu'est-ce qui vous fait croire que les données que le MPO refuse de divulguer auraient été collectées par un groupe autochtone?

M. Jean Côté: Nous ne le savons pas.

Ce que je mentionnais tout à l'heure, c'est qu'il y a eu une deuxième saison de pêche commerciale, a priori à des fins de recherche ou d'exploration. Cela n'a jamais été très clair. Lorsque nous demandons plus de détails, on ne nous fournit ni les détails du protocole ni les données. Nous ne pouvons pas les connaître, peu importe le domaine. C'est la même chose pour l'évaluation, il y manque toujours des données. Nous aimerions que ces données soient rendues publiques ou, à tout le moins, que nous puissions les avoir, car nous travaillons tous ensemble.

Si nous voulons aller dans la même direction, il faut que nous puissions voir toutes ces données.

Mme Caroline Desbiens: Je suis d'accord avec vous, monsieur Côté.

Mon père, il y a 30 ans, s'adonnait à la pêche récréative. Il m'amenait pêcher la morue dans le Saguenay et aux abords du golfe. Il me disait que, à cause des pinnipèdes, il n'y aurait bientôt plus de morue. Il me disait d'en manger, car il n'y en aurait bientôt plus du tout.

Selon vous, comment se fait-il que, 30 ans plus tard, nous n'ayons pas encore trouvé de solutions à la surpopulation et à la gestion de la ressource des pinnipèdes par rapport à la diminution de la pêche pélagique?

• (1215)

M. Jean Côté: Je ne pense pas être capable de vous l'expliquer aujourd'hui, car ce serait très long. D'ailleurs, M. Sullivan serait probablement mieux placé que moi pour vous en parler.

Chose certaine, cette question a aussi un lien avec la dernière question sur le hareng et le maquereau.

S'il est si urgent d'en arrêter la pêche à la dernière minute, premièrement, pourquoi ne cherchons-nous pas la cause de la mortalité? En fait, nous savons très bien que les phoques en sont la cause.

De plus, pourquoi le ministère n'arrête-t-il pas la pêche récréative au maquereau, dont vous avez parlé, alors que nous n'en connaissons pas l'impact?

Dès lors, en interdire la pêche, c'est donner le mauvais rôle aux pêcheurs, car ils ne sont peut-être même pas responsables de la baisse de ces stocks.

Mme Caroline Desbiens: Je vous remercie.

[Traduction]

Le président: Merci, madame Desbiens.

Nous donnons maintenant la parole à Mme Barron pour au plus deux minutes et demie, je vous en prie.

Mme Lisa Marie Barron: Merci, monsieur le président.

Les questions de M. Morrissey ont donné lieu à une discussion intéressante. Je voulais donner à M. Sullivan l'occasion de nous faire part de ce qu'il voulait nous dire par suite de la question de M. Morrissey.

M. Keith Sullivan: Je vous en suis vraiment reconnaissant.

En ce qui concerne plus précisément le maquereau, je pense que c'est un bon exemple du déphasage qui existe. Le manque d'attention accordée aux phoques et à leur impact sur un stock en est un autre, de façon générale. J'ai trouvé encourageants les travaux et les annonces récentes de la ministre sur les phoques, et j'espère que d'autres mesures seront prises pour y donner suite.

En ce qui concerne le maquereau en particulier, les relevés des oeufs n'ont lieu que dans le sud du golfe. Les pêcheurs de Terre-Neuve-et-Labrador, qui dépendent le plus du maquereau, ont vu beaucoup de petits maquereaux ces dernières années. Il est fort probable qu'ils ne sont pas nés dans le golfe.

Nous souhaitons avoir des données scientifiques supplémentaires depuis au moins une dizaine d'années. Nous avons présenté proposition après proposition pour obtenir des données scientifiques supplémentaires afin de compléter les observations des pêcheurs, mais nous ne sommes pas vraiment parvenus à nos fins. Je ne pense pas que nous ayons été pris suffisamment au sérieux. C'est vraiment décevant lorsque l'issue est un moratoire et qu'on voit des gens se retrouver au chômage alors que des questions auraient pu trouver réponse.

C'est tout ce que j'ai à dire à ce sujet. Merci de m'avoir donné l'occasion de m'exprimer.

Mme Lisa Marie Barron: Merci, monsieur Sullivan.

Madame Giffin, je me demandais si vous pouviez nous en dire un peu plus sur ce que vous avez évoqué, sur l'importance de diffuser l'information aux différentes organisations et de disposer d'un moyen d'accumuler des données pour nous permettre de saisir la situation réelle sur l'eau. De quoi le gouvernement aurait-il besoin pour mettre en place ces systèmes? Y a-t-il de l'équipement? Y a-t-il des processus qu'il faut évaluer? Pouvez-vous nous en dire un peu plus sur ce qui serait nécessaire pour que cela se produise.

Mme Melanie Giffin: Oui, nous avons eu des discussions au sujet d'un registre volontaire pour les phoques et le maquereau. En passant, des pêcheurs nous parlent constamment des interactions entre les phoques et les maquereaux et aussi, comme M. Sullivan l'a souligné, de la grande abondance de petits poissons, que les pêcheurs de l'Île-du-Prince-Édouard voient aussi maintenant. Cependant, les discussions sont un peu au point mort. Cela se rapporte un peu à ce que M. Côté a évoqué, à savoir que nous sommes tous de petites organisations. Nous sommes grands pour le golfe et nous accomplissons beaucoup de choses, mais nous avons tous des limites à ce que nous pouvons faire. Il revient aux organisations d'essayer de prendre l'initiative.

Ce serait formidable si le MPO et la division scientifique du MPO pouvaient prendre l'initiative et créer eux-mêmes un moyen de le faire, au lieu que l'industrie doive s'employer à le leur imposer. J'ai l'impression que c'est l'une des principales pièces manquantes et l'un des principaux déphasages entre l'industrie et la science, que la science pourrait vraiment utiliser à son avantage.

Le président: Merci, madame Barron.

Nous avons un peu dépassé le temps imparti, mais nous avons obtenu des renseignements utiles.

Nous allons maintenant passer à M. Small pour au plus cinq minutes, s'il vous plaît.

M. Clifford Small (Coast of Bays—Central—Notre Dame, PCC): Merci, monsieur le président, et merci aux témoins d'avoir pris le temps de participer à cette étude très importante.

Je vais commencer par M. Sullivan.

Monsieur Sullivan, la façon dont les évaluations des stocks ont été effectuées au cours des dernières années a quelque peu changé. Nous avons vu certains stocks, et je vais simplement utiliser l'exemple de la morue de 3Ps qui a été poussée plus loin dans la zone critique. Pourriez-vous nous expliquer un peu ce processus d'évaluation, comment il a changé, qui a une place à la table lors des évaluations et comment le ratio des scientifiques externes participant à ces décisions a changé, par exemple le ratio des scientifiques externes par rapport aux pêcheurs?

• (1220)

M. Keith Sullivan: En ce qui concerne le stock de morues de 3Ps sur la côte sud de Terre-Neuve, le modèle d'évaluation a subi quelques modifications au cours des dernières années. Nous avons abaissé le point de référence pour ce stock; aussi bien dire que nous pêchons maintenant à un niveau extrêmement bas. Pour simple rappel, la mortalité n'est pas due à la pêche dans ce cas-ci. Les pêcheurs pensent vraiment qu'elle est largement imputable aux phoques, et en particulier aux phoques gris dans cette zone. De plus, il y a eu des changements importants qui, à mon avis, n'ont pas nécessairement été bien communiqués par le MPO.

La situation pour ce stock est peut-être similaire à celle des autres stocks. En général, les pêcheurs ont eu moins d'occasions de participer à l'évaluation. Plus d'organismes non gouvernementaux de l'environnement internationaux semblent obtenir de nouvelles places à la table et être prioritaires. Il est difficile de comprendre comment les personnes qui possèdent le savoir-faire, qui détiennent des connaissances de première main, qui participent aux relevés et qui donnent de leur temps — c'est leur gagne-pain — sont de plus en plus exclues, alors que des groupes ayant des programmes internationaux se retrouvent plus souvent autour de ces tables. Parfois, je pense que leurs intentions sont bonnes, mais il est certainement question de conservation avec probablement pour objectif principal de fermer les pêches. Cette tendance nous déçoit.

J'ai déjà parlé de l'exclusion de l'option permettant aux pêcheurs d'apporter une contribution supplémentaire dans le processus du SCAS, où il y avait un endroit établi... Rien que pour la zone de 3Ps par exemple, si vous remontez jusqu'à 2016 environ, à l'époque où nous pouvions apporter cette contribution, nous étions sérieusement préoccupés par le stock et nous l'avons exprimé très clairement. Il ne s'agissait pas de pêcher plus. Nous parlions de l'augmentation de la présence de phoques et de la destruction que les pêcheurs subissaient en conséquence. Nous l'avions signalé depuis quelques années. Ils ont supprimé cette section de commentaires du document. Elle a disparu de la conversation pendant quelques années.

Aujourd'hui, nous en sommes au point où le stock est en baisse, comme les stocks voisins dans le golfe. Ils sont probablement en baisse constante, mais pas à cause des prélèvements effectués par les pêcheurs. Dans ce processus, je pense que nous avons vraiment

besoin d'une plus grande participation des pêcheurs à la science et à la table. C'est l'une de nos recommandations et j'espère que vous la prendrez très au sérieux et lancerez un processus pour l'examiner plus en détail.

M. Clifford Small: Merci, monsieur Sullivan.

Nous avons parlé un peu du maquereau, et je pense que c'est un exemple que nous utilisons en général pour illustrer la direction que prend la science au MPO. J'ai connu des pêcheurs qui ont pris de gros maquereaux adultes dans des filets maillants sur le banc de Saint-Pierre en eaux profondes. C'est loin du lieu de leurs mouvements migratoires habituels.

Selon vous, comment les pêcheurs pourraient-ils mieux participer à la science? Nous pourrions à nouveau utiliser le maquereau comme exemple.

M. Keith Sullivan: En ce qui concerne le maquereau en particulier, je pense que nous avons examiné beaucoup d'options différentes à l'égard desquelles le MPO ne fait pas le travail ou n'a probablement pas la capacité de le faire. Nous avons la capacité de faire des sondages acoustiques. Des pêcheurs ont volontairement recueilli de petits échantillons de maquereau, les jeunes de l'année, pour prouver qu'ils ne sont pas nés dans le golfe. Il faut faire une analyse plus poussée de ces échantillons et réaliser une étude plus complète du maquereau reproducteur dans différentes zones. Comme nous le savons, les températures du golfe du Saint-Laurent ont beaucoup augmenté au cours des dernières années.

Nous savons sans équivoque que le maquereau fraie dans d'autres zones. Ce que nous ignorons, pour être francs, c'est la quantité qui contribue au stock global. Un examen plus complet de la répartition du maquereau en période de frai... Comme je l'ai dit, je sais de quoi les pêcheurs parlent. Ils prennent volontairement du maquereau sur le banc de Saint-Pierre. Il s'agit [*difficultés techniques*] de grands filets maillants, donc on trouve une grande quantité de maquereaux s'ils se font prendre dans de grands filets maillants, par exemple.

Nous avons déjà présenté plusieurs propositions, y compris au Fonds des pêches de l'Atlantique, mais nous avons toujours frappé un mur et, malheureusement, nous n'avons jamais obtenu d'aide pour faire ce travail. Il y a eu plusieurs propositions et nous serions heureux de les présenter au ministère, entre autres.

• (1225)

Le président: Merci, monsieur Small. Nous avons un peu débordé, mais nous nous débrouillerons.

Nous donnons maintenant la parole à M. Kelloway pour au plus cinq minutes, s'il vous plaît.

M. Mike Kelloway (Cape Breton—Canso, Lib.): Merci, monsieur le président. Je suis heureux de voir les témoins.

M. Morrissey a parlé de plusieurs thèmes communs au cours des dernières semaines. Pour ma part, l'un de ces thèmes est l'objectif commun de faire croître le secteur du poisson et des produits de la mer, un objectif que nous partageons tous, y compris la ministre.

Monsieur Sullivan, c'est à vous que je vais adresser ma question. Si vous le permettez, je vous appellerai Keith, car nous nous parlons fréquemment. Je pense que cela ne pose pas de problème. J'espère que vous n'y voyez pas d'objection. Vous pouvez m'appeler Mike.

Vous avez évoqué le fait que la ministre a récemment annoncé les recommandations du rapport du Groupe de travail sur la science des phoques de l'Atlantique. Elle a parlé de l'appui à ces recommandations et de la nécessité d'y donner suite ainsi que de l'importance d'un sommet qui ne soit pas une étude, mais qui soit stratégique et tactique et qui fasse avancer les choses. Je vous ai également dit à quel point j'ai été impressionné par votre campagne sur la prédation des phoques. Vous êtes de fervents défenseurs de ce dossier.

Je me demande si vous pourriez prendre un peu plus de temps pour parler de la direction dans laquelle nous nous engageons, puisque vous avez dit que vous la trouviez encourageante. En particulier, vous pourriez parler de certaines de vos observations qui constituent la base pour aller de l'avant de façon stratégique et tactique d'une manière très intelligente.

M. Keith Sullivan: Oui, j'ai trouvé très encourageant que l'on reconnaisse l'impact des phoques et que l'on poursuive ce travail, car si nous voulons envisager sérieusement une approche écosystémique des pêches, ce que fait manifestement le ministère, c'est un travail complexe, mais nous savons que ces grands prédateurs consomment beaucoup de poissons.

Je vais simplement vous donner quelques statistiques sur l'ampleur du phénomène. Des études sont en cours et la pêche au capelan fait l'objet d'un examen minutieux et, à Terre-Neuve-et-Labrador, des ONG internationales cherchent à fermer ces pêches, mais les phoques vont probablement prendre environ 100 fois plus que la récolte commerciale, et il est donc vraiment question ici de petites quantités.

Voilà l'ampleur du problème auquel nous sommes confrontés. Il est vrai que les solutions ne sont pas vraiment faciles à trouver en raison de certains obstacles commerciaux. Nous voulons pouvoir vendre des produits du phoque et nous assurer de le faire de manière durable. Je pense donc que l'investissement dans certains marchés qui acceptent les produits, et ils peuvent être variés, peut être la mesure la plus importante que nous devons prendre dès maintenant. Je pense qu'à bien des égards, nous avons de réelles occasions de le faire avec certains pays. Je sais que nous avons connu un certain succès à l'échelle internationale et je pense que c'est une chose que nous pouvons faire.

Je ne prétends pas être un expert de la mise en marché du phoque, mais je pense qu'en reconnaissant que les phoques constituent un problème majeur pour notre pêche et pour la pêche durable et qu'il y a certainement des populations importantes, nous pouvons faire face à ce problème, le reconnaître dans nos évaluations et, évidemment, avoir une activité durable du côté de la récolte de phoques. J'espère que l'on envisage d'investir dans ce domaine, car je pense que cela pourrait rapporter de gros dividendes, non seulement directement par les produits du phoque, mais aussi par le maintien d'une pêche saine. Nous constatons que la valeur des produits de la mer sauvages augmente considérablement et à mon avis, cette tendance générale ne devrait pas fléchir. C'est un secteur en plein essor dans tout le pays, c'est certain, et évidemment dans notre province aussi.

• (1230)

M. Mike Kelloway: Merci, Keith. Je dois dire que cette semaine, j'ai mangé du phoque pour la première fois. J'ai mangé deux bols de phoque et je suis retourné pour un troisième, mais j'ai préféré m'abstenir parce que ma femme m'observait probablement quelque part. Je veux m'assurer qu'elle sache que je n'abuse pas trop

des bonnes choses, mais c'était absolument délicieux. Nous avons accueilli une excellente délégation de Terre-Neuve-et-Labrador et du Nunavut.

J'aimerais revenir à votre première recommandation concernant l'intégration accrue des connaissances et du savoir-faire des pêcheurs dans les décisions. J'ai lu votre mémoire, et je vous en remercie. Pouvez-vous nous en dire un peu plus sur les mécanismes de participation des pêcheurs à l'aspect scientifique? Je pense que c'est lié à votre point sur les sciences sociales. Je me demande si vous pourriez nous fournir plus de précision.

Nous avons parlé de nos lacunes, de votre point de vue, alors dans quel délai pourrions-nous accroître les connaissances sur les collectivités côtières, non seulement à Terre-Neuve-et-Labrador, mais d'un océan à l'autre?

M. Keith Sullivan: Je devrais dire d'abord que nous collaborons beaucoup et très bien avec le MPO et d'autres groupes comme le Marine Institute. Nous participons à de nombreuses collaborations et nous avons beaucoup de bons exemples. Je sais que nous nous penchons surtout sur les problèmes ici, mais nous faisons déjà beaucoup de bon travail, alors il y a beaucoup de modèles que nous pouvons examiner.

Je pense qu'il y a eu une certaine tendance à délaissé le travail avec les pêcheurs ces dernières années. Lorsque j'étais pêcheur, j'ai participé au programme des pêches sentinelles pendant plusieurs années. J'ai participé à ce programme il y a près de 30 ans. Comme le financement de ce programme en dollars réels a diminué, il n'est pas étonnant que nous ayons des problèmes à le maintenir.

Je pense que cela illustre l'investissement dans les collaborations à bien des égards, et je pense qu'il faut y consacrer une attention particulière. Si un travail comme celui du Réseau canadien de recherche sur la pêche — où nous avons fait beaucoup de travail, en particulier sur le homard et les aspects socioéconomiques — et l'accent mis sur la collaboration avec des groupes de pêcheurs est quelque chose de plus important que par le passé, alors les grands groupes de sociétés hauturières, les différents groupes privés, ont probablement plus de facilité à faire une partie de ce travail que les nombreux pêcheurs côtiers qui essaient de faire des choses.

Je pense qu'il faut une intention précise et pour que quelque chose réussisse, il faut un certain investissement, mais cela vient d'une culture de collaboration, puis de l'investissement pour la soutenir.

Le président: Merci, monsieur Kelloway. Nous avons un peu débordé, mais je tenais à ce que nous puissions entendre la réponse.

Cela met fin à la séance publique d'aujourd'hui.

Je tiens à vous remercier, madame Giffin, madame Burridge, monsieur Fisher, monsieur Côté et, bien sûr, monsieur Sullivan, d'être venus, même si c'est par Zoom et de nous avoir communiqué l'information dont vous disposez. Je sais qu'elle sera un atout précieux lorsque viendra enfin le moment de rédiger le rapport proprement dit. Je vais permettre à nos témoins de nous quitter.

Nous allons faire une courte pause, puis nous passerons à huis clos. J'informe le Comité qu'il nous a été impossible d'établir la communication avec les représentants de Bait Masters en premier et en dernier lieu avec certitude et nous allons donc reporter leur comparaison à une réunion ultérieure dans le cadre de notre étude. Ce ne sera pas perdu.

[La séance se poursuit à huis clos.]

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>